

— ÉTUDE D'ACTUALITÉ • AOÛT 2026

AI Act : ce qui a changé depuis le 2 août 2026

La loi européenne sur l'IA est **appliquée** depuis le 2 août : transparence opposable, autorités de contrôle en action, sanctions activées. Ce que votre entreprise doit **régulariser sous 116 jours** — et ce qui, au contraire, vient de s'alléger.

À JOUR DU RÈGLEMENT (UE) 2026/1744 • EN VIGUEUR DEPUIS LE 27 JUILLET 2026

FAIT — DEPUIS 6 JOURS

2 août 2026

Transparence des IA et des contenus applicable • sanctions activées • contrôles ouverts

À FAIRE — 116 JOURS

2 déc. 2026

Fin de la tolérance sur le marquage des contenus • deux nouvelles interdictions

REPORTÉ — 16 MOIS

2 déc. 2027

Échéance « haut risque » (RH, crédit...) — repoussée de 16 mois par l'omnibus

L'AUTEUR DE L'ÉTUDE



Jean-Christophe Leroy

Senior Advisor • DEVANTIA

Il accompagne les comités de direction sur la stratégie IA : cadrage des usages, conformité et passage à l'échelle — avec un pilotage par le résultat.

jcleroy@devantia.fr

SYNTHÈSE EXÉCUTIVE • L'ESSENTIEL EN UNE PAGE

Le 2 août est passé. Votre exposition, elle, a commencé.

MESSAGE CLÉ

Fin juillet, Bruxelles a reporté au **2 décembre 2027** les obligations des IA « à haut risque ». Beaucoup de dirigeants en ont conclu que l'échéance du 2 août était annulée. Elle ne l'a pas été : depuis le **2 août 2026**, la transparence des IA et des contenus générés est **opposable**, les sanctions sont **activées**, et la Commission a confirmé le 31 juillet que le contrôle démarrait à cette date. **Ce qui a été reporté, c'est le chantier lourd. Pas le socle — ni le risque.**

6 jours

que la transparence IA est applicable et contrôlable

116 jours

avant le 2 déc. 2026 : fin de la tolérance sur le marquage

35 M€ ou 7%

du CA mondial : plafond de sanction (pratiques interdites)

16 mois

de sursis pour le « haut risque » — reporté au 2 déc. 2027

Où vous en êtes, au 8 août 2026

Calendrier consolidé après l'omnibus du 27 juillet — en cyan ce qui s'applique déjà, en ambre ce qui a été reporté.

**CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOTRE COMEX**

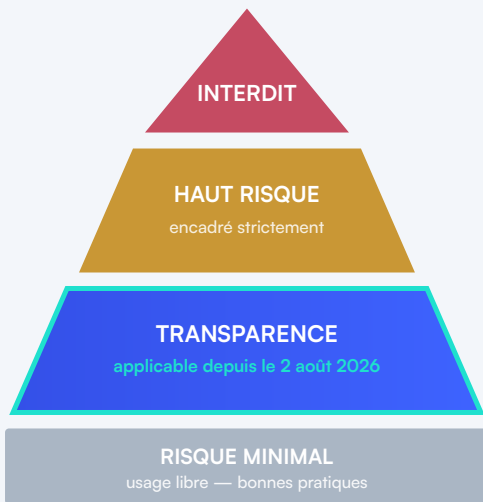
L'IA de votre entreprise est entrée dans le champ du contrôle effectif : ce qui relève de la **transparence est déjà exigible** — un chatbot qui ne se présente pas comme une IA est en infraction aujourd'hui, pas en 2027. Le report du « haut risque » vous laisse **16 mois**, soit exactement la durée d'un chantier de conformité sérieux. Ni plus, ni moins.

Détail des obligations en **page 4** • ce que l'omnibus change en **page 5** • feuille de route en **page 6**.

CHAMP D'APPLICATION • QUATRE NIVEAUX DE RISQUE, DEUX RÔLES

Êtes-vous concerné ? Oui — la question est : à quel titre

L'AI Act classe chaque **usage** d'IA par niveau de risque, et distingue celui qui **fournit** le système de celui qui le **déploie**. La plupart des entreprises françaises sont des **déploeurs** — et beaucoup relèvent du niveau « transparence », précisément celui qui est applicable depuis le 2 août 2026.

**Pratiques interdites** DEPUIS FÉVR. 2025

Scoring social, manipulation, exploitation de vulnérabilités, reconnaissance des émotions au travail... L'omnibus en ajoute **deux au 2 déc. 2026** : les applications de « déshabillage » sans consentement et les contenus pédopornographiques générés par IA.

Haut risque REPORTÉ AU 2 DÉC. 2027

Tri de CV et RH, octroi de crédit, éducation, infrastructures critiques, justice, biométrie autorisée (annexe III). Produits réglementés (annexe I) : 2 août 2028.

Transparence — art. 50 APPLICABLE DEPUIS LE 2 AOÛT

Chatbots et IA conversationnelles, contenus générés ou manipulés par IA, deepfakes, analyse d'émotions. Informer, étiqueter, marquer : **c'est exigible aujourd'hui**.

Risque minimal

Filtres anti-spam, IA de productivité interne, maintenance prédictive... Aucune obligation spécifique — la littératie IA (art. 4) reste due, désormais comme **obligation de moyens**.

Fournisseur (provider)

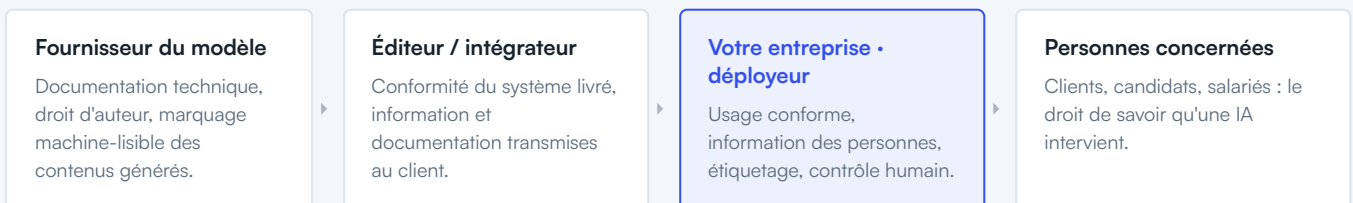
Vous développez un système d'IA ou le commercialisez **sous votre marque** — y compris un outil interne mis sur le marché. Vous portez l'essentiel des obligations : conformité, documentation, marquage machine-lisible des contenus générés.

Déploeur (deployer)

Vous **utilisez** des systèmes d'IA sous votre responsabilité : SaaS avec IA, chatbot client, outils génératifs. Vos obligations : usage conforme, information des personnes, étiquetage des deepfakes, contrôle humain. **C'est le cas de la majorité des PME et ETI.**

ATTENTION AU CHANGEMENT DE RÔLE

Personnaliser fortement un modèle, le diffuser sous votre marque ou modifier sa destination peut faire de vous un **fournisseur** — avec les obligations qui vont avec. Un point à vérifier avant tout lancement de produit « IA » en 2026-2027.

Qui porte quoi dans la chaîne de valeur

Ces obligations se transmettent **par contrat** tout au long de la chaîne : exigez de vos fournisseurs les preuves qui vous manquent — vous en répondez devant vos clients.

Ce qui est devenu obligatoire — et contrôlable

01

Transparence des IA et des contenus (art. 50)

- **Chatbots** : l'utilisateur doit savoir qu'il parle à une IA.
- **Contenus générés** (texte, image, audio, vidéo) : marquage lisible par machine, côté fournisseur.
- **Deepfakes** : étiquetage visible du caractère artificiel, côté déployeur.
- **Émotions / biométrie** : informer les personnes exposées.

Tolérance jusqu'au **2 déc. 2026** pour le marquage des systèmes mis sur le marché avant le 2 août — **aucune** pour les chatbots et deepfakes.

02

Amendes exécutoires sur les grands modèles (art. 101)

Les fournisseurs de grands modèles génératifs — OpenAI, Google, Anthropic, Mistral... — sont soumis à des obligations depuis août 2025. Depuis le **2 août 2026**, la Commission peut les sanctionner : jusqu'à **15 M€ ou 3 % du CA mondial**.

Impact direct pour vous : ils durcissent déjà conditions d'usage et contrats. [Des avenants vous attendent ; lisez-les.](#)

03

Un contrôle national désormais actif

La France a organisé sa gouvernance (loi DDADUE, févr. 2026) : **CNIL** chef de file, **DGCCRF** point de contact unique avec Bruxelles, **Arcom** sur l'intégrité de l'information — appuyées par une quinzaine d'autorités sectorielles (ACPR, AMF, ANSM...).

La Commission a confirmé le **31 juillet** que le contrôle démarrerait le 2 août. Déclencheur le plus probable : la plainte d'un concurrent, d'un client ou d'un salarié.

L'échelle des sanctions

Par infraction — le montant le plus élevé des deux s'applique. Pour les PME, c'est le plus bas.

35 M€ ou 7%

du CA mondial annuel

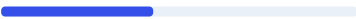
Pratiques interdites (art. 5) — scoring social, manipulation, deepfakes intimes non consentis...



15 M€ ou 3%

du CA mondial annuel

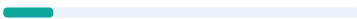
Autres obligations — dont la transparence (art. 50) et les obligations GPAI.



7,5 M€ ou 1%

du CA mondial annuel

Informations inexactes fournies aux autorités de contrôle.



LE RISQUE RÉEL POUR UNE PME / ETI N'EST PAS QUE L'AMENDE

C'est la **perte d'un marché** : les grands donneurs d'ordre intègrent déjà des clauses de conformité AI Act dans leurs appels d'offres. Une IA non conforme, c'est d'abord un **dossier commercial disqualifié** — bien avant un contentieux.

Votre exposition aujourd'hui, en cinq questions

- ☐ Un chatbot ou un assistant IA échange-t-il avec vos clients **sans se présenter comme une IA** ?
- EN INFRACTION
- ☐ Publiez-vous des images, vidéos ou voix générées par IA **sans marquage ni mention** ?
- À RÉGLER AVANT LE 2 DÉC.
- ☐ Vos équipes utilisent-elles des outils d'IA **non recensés** par la direction (shadow AI) ?
- ART. 4 • DÉJÀ EXIGIBLE
- ☐ L'IA intervient-elle dans vos **recrutements, évaluations RH ou décisions de crédit** ?
- ANNEXE III • 2 DÉC. 2027
- ☐ Vos contrats fournisseurs d'IA sont-ils **muets sur la conformité AI Act** ?
- CHAÎNE DE VALEUR • 2026

Une seule réponse « oui » — ou « je ne sais pas » — et vous avez un chantier ouvert, pas un sujet à l'ordre du jour. Le diagnostic DEVANTIA le cadre en 15 jours (page 7).

RÈGLEMENT (UE) 2026/1744 • ADOPTÉ EN URGENCE, EN VIGUEUR DEPUIS LE 27 JUILLET

Ce qui vient de se durcir, ce qui vient de s'alléger

En six semaines, Bruxelles a publié un mode d'emploi, réécrit une partie du règlement et lancé son application. Un dirigeant n'a pas à lire ces textes : il a besoin de savoir ce qui, dans son entreprise, coûte plus cher qu'avant — et ce qui, au contraire, vient de devenir plus simple.

Les six dates de l'été qui vous concernent

DATE	CE QUI S'EST PASSÉ	CE QUE ÇA VOUS FAIT
10 juin	Code de bonnes pratiques sur la transparence des contenus générés par IA	Le « comment faire » officiel du marquage
20 juillet	Lignes directrices de la Commission sur l'article 50 — 51 pages	La grille de lecture des contrôleurs
24 juillet	Publication de l'omnibus au Journal officiel de l'UE	Le report devient du droit, pas une annonce
27 juillet	Entrée en vigueur, en procédure d'urgence	Cinq jours avant l'échéance — c'est dire la tension
31 juillet	La Commission confirme le démarrage du contrôle	Plus d'ambiguïté sur la date
2 août	Transparence applicable • sanctions activées	Vous êtes dans le champ

Ce qui se durcit

- **Deux interdictions nouvelles au 2 déc. 2026** : applications de « déshabillage » sans consentement et contenus pédopornographiques générés par IA. Sanction maximale : 35 M€ ou 7 %.
- **Un régulateur européen renforcé** : le Bureau de l'IA obtient la compétence exclusive sur les grands modèles et les très grandes plateformes, avec pouvoirs d'enquête et d'inspection.
- **Cinq ans de prescription** : un manquement de 2026 reste sanctionnable jusqu'en 2031. La négligence d'aujourd'hui ne s'efface pas au prochain exercice.
- **Le marché prend les devants** : vos donneurs d'ordre inscrivent déjà des clauses AI Act dans leurs appels d'offres — sans attendre 2027.

Ce qui s'allège

- **La formation de vos équipes** (art. 4) devient une obligation de moyens : vous devez agir et le documenter, pas certifier le niveau de chaque salarié.
- **Le régime PME s'élargit** aux petites entreprises de taille intermédiaire — beaucoup d'ETI y entrent, avec des exigences documentaires réduites.
- **Moins de formalisme** : enregistrement simplifié dans la base européenne, et plans de surveillance ramenés à des orientations volontaires.
- **Des bacs à sable réglementaires** dans chaque État au plus tard le 2 août 2027, avec accès prioritaire aux PME : un cadre pour tester sans risque juridique.

LES TROIS DOCUMENTS À FAIRE OUVRIR PAR VOS ÉQUIPES CETTE SEMAINE

1. Les **lignes directrices du 20 juillet** sur l'article 50 — non contraignantes, mais c'est sur elles que les autorités s'aligneront.
2. Le **code de bonnes pratiques du 10 juin** sur le marquage des contenus : l'adhésion est volontaire, et la Commission la reconnaît comme un moyen adéquat de démontrer sa conformité. 3. Le **règlement (UE) 2026/1744** lui-même, pour les dates qui vous engagent.

Traduction pour un COMEX : le référentiel existe désormais, il est public et gratuit. « Nous ne savions pas comment faire » n'est plus une défense recevable.

DÉCEMBRE 2027 • LE REPORT EST UN DÉLAI D'EXÉCUTION, PAS UNE DISPENSE

16 mois : exactement la durée d'un chantier bien mené

Le socle 2026 est déjà dû

Interdictions, littératie, transparence art. 50 : votre exposition juridique et commerciale est **effective depuis le 2 août**. Le report ne concerne que le « haut risque ».

Le marché n'attend pas 2027

Appels d'offres, due diligence, assurances : la conformité AI Act est devenue un **critère de sélection**. Des PME sont déjà interrogées par leurs donneurs d'ordre.

Un chantier = 12 à 18 mois

Cartographie, données, documentation, contrôle humain, audit : dans une ETI, le cycle complet prend **12 à 18 mois**. Commencer cet automne, c'est être à l'heure. Mi-2027, en retard.

La feuille de route DEVANTIA en cinq étapes

01

CETTE SEMAINE
• URGENCE

Colmater l'exposition immédiate

Vérifier que chaque chatbot annonce qu'il est une IA et que tout contenu de synthèse publié est signalé. C'est exigible **aujourd'hui** — et c'est visible de l'extérieur.

Livable : mentions en ligne, sous 5 jours

02

AOÛT — SEPT. 2026
• 2 À 4 SEMAINES

Inventorier, puis classer

Recenser tous les systèmes d'IA — y compris le **shadow AI** des équipes et l'IA embarquée dans vos SaaS — puis qualifier chaque usage et votre rôle (fournisseur ou employeur).

Livable : registre et cartographie opposables

03

AVANT LE 2 DÉC. 2026
• 116 JOURS

Boucler le socle 2026

Marquage des contenus des systèmes antérieurs (fin de la tolérance), étiquetage des deepfakes, formation des équipes, clauses fournisseurs.

Livable : conformité art. 50 démontrable

04

T1 2027

Gouverner

Politique IA, comité, contrôle humain, gestion des incidents — et préparation des exigences « haut risque » (annexe III).

Livable : gouvernance IA documentée

05

JUSQU'AU 2 DÉC. 2027

Piloter et monter en conformité

Registre vivant, veille réglementaire, audits internes, mise à niveau progressive des systèmes à haut risque.

Livable : dossier de conformité annexe III

Qui pilote quoi, dans votre organisation

Direction générale

Arbitre le niveau de risque acceptable, alloue le budget, nomme un responsable IA.

DSI / Data

Tient l'inventaire technique, la traçabilité des systèmes et la sécurité des données.

DRH

Usages RH (annexe III), formation des équipes et littératie IA exigée par l'article 4.

Juridique / Conformité

Registre, clauses fournisseurs, mentions d'information, gestion des incidents.

Sans propriétaire nommé, l'AI Act reste un sujet dont tout le monde parle et que personne ne traite.

LE BÉNÉFICE CACHÉ

Ce chantier n'est pas qu'un coût de conformité : l'inventaire révèle les usages qui produisent du **ROI** et ceux qui n'en produisent pas. Les entreprises qui structurent leur IA maintenant se donnent un **avantage commercial et opérationnel** — pas seulement un bouclier juridique.

Rattrapez le 2 août. Prenez de l'avance sur le 2 décembre.

Vous n'avez pas besoin d'un traité de 144 articles. Vous avez besoin de savoir **ce qui vous concerne, ce que ça coûte, et par quoi commencer**. C'est exactement ce que livre le diagnostic DEVANTIA.

Diagnostic conformité AI Act

15 JOURS • FORMAT COMEX

1

Cartographie

Inventaire de vos systèmes d'IA — y compris le shadow AI — et qualification de vos rôles.

2

Analyse d'écart

Votre position face au socle 2026 (transparence, littératie) et à la cible « haut risque » 2027.

3

Plan d'action priorisé

Décisions, budgets et responsables — restitué en comité de direction, orienté ROI.

ET POUR DURER

CAIO à temps partagé — un directeur IA qui pilote conformité et cas d'usage dans la durée. **Formation** — la littératie IA de vos équipes, exigée par l'article 4.

POURQUOI DEVANTIA

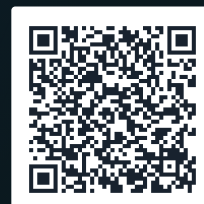
Un accompagnement de dirigeant à dirigeants : des faits vérifiés, des recommandations opérationnelles, un pilotage par le résultat. **De l'IA-gadget, à l'IA-résultats.**



PREMIER PAS • SANS ENGAGEMENT

Réservons 30 minutes

Un échange en visioconférence avec **Jean-Christophe Leroy** — un dirigeant, pas un commercial. Vous repartez avec un avis argumenté sur votre exposition réelle, sans engagement.



SCANNEZ POUR RÉSERVER

01

Votre exposition **réelle**, aujourd'hui

02

Les usages à **qualifier** en priorité

03

2 à 3 **actions immédiates**

04

Un **ordre de grandeur** budgétaire

Réserver 30 minutes

Entretien de cadrage IA • 30 min • visioconférence
jcleroy@devantia.fr • devantia.fr

Sources : règlement (UE) 2024/1689 (« AI Act ») ; règlement (UE) 2026/1744 (« Digital Omnibus IA »), adopté par le Parlement européen le 16 juin et par le Conseil le 29 juin 2026, publié au Journal officiel de l'UE le 24 juillet et en vigueur depuis le 27 juillet 2026 ; lignes directrices de la Commission européenne sur les obligations de transparence de l'article 50, C(2026) 5054 du 20 juillet 2026 ; code de bonnes pratiques sur la transparence des contenus générés par l'IA, Commission européenne, 10 juin 2026 ; communication de la Commission du 31 juillet 2026 sur le démarrage de l'application ; désignation des autorités françaises (loi DDADUE, février 2026) ; analyses Bird & Bird, Lewis Silkin, Gibson Dunn, Freshfields (2026). Dates vérifiées au 8 août 2026.

© 2026 DEVANTIA • Étude rédigée par Jean-Christophe Leroy. Document d'information à destination des dirigeants : il présente l'état du droit à sa date de publication et ne constitue pas un avis juridique. devantia.fr